Maghreb : ces morts qui continuent de toucher leur retraite française

13/12/2019 à 11h15



Pour continuer de toucher la pension de son mari défunt, il suffit d'oublier de déclarer sa mort ! En France, où l'état civil est bien tenu, ce n'est guère possible. Mais lorsqu'on est revenu s'installer en Afrique du Nord…

Ah l'Algérie ! Ses palmiers, son désert, ses vieillards immortels… Avez-vous entendu courir la rumeur ? Notre grand voisin du sud serait devenu le repaire de milliers d'éternels retraités, dont la famille ne déclarerait jamais le décès afin de continuer de percevoir les pensions venues de France. Ce trafic éhonté, sur lequel notre administration n'aurait guère de prise, durerait depuis des années et coûterait tous les ans des centaines de millions d'euros à notre système de protection sociale.
[…]
En proportion des pensions de droit direct, elles sont quatre à cinq fois plus nombreuses qu'en France ou que dans les autres pays. **"Nous avons signé des conventions avec certains Etats pour reconnaître la polygamie au titre de la Sécurité sociale, c'est ce qui pourrait expliquer cet écart"**, avance-t-on à l'association Sauvegarde Retraites
[…]
Mais à ce jour, je dirais que le taux de fraude aux retraites

à l’étranger s’élève au moins à 15%.” Rapporté aux 6,5 milliards de prestations, cela représente près de 1 milliard d’euros siphonnés chaque année, une somme absolument considérable.
[…]
L’article dans son intégralité sur Capital